

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

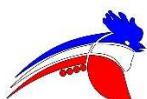
Date : 02 Janvier 2019

Ordre du jour :

- Choix du nom et du siège de l'association,
- Mise au point des statuts,
- Choix des membres du bureau du conseil d'administration.

Participants à l'assemblée :

- Antoine FIEL
- Pierre COSTA
- Christophe RENARD



Le 02/01/2019 à 10h30, les fondateurs de l'association *Roll Ball France – RBF*, se sont réunis en assemblée générale constitutive à 3. Les personnes présentes ont signé la page de garde du procès-verbal. L'assemblée générale désigne *FIEL Antoine* en qualité de président de séance et *COSTA Pierre* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Choix du nom et du siège de l'association,
- Mise au point des statuts,
- Choix des membres du bureau du conseil d'administration.

Le président expose ensuite les motifs du projet de création de l'association, rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de l'association en formation et commente le projet de statuts. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix:

- **1ère délibération**

L'assemblée générale adopte le nom de : *Roll Ball France – RBF* et le siège social de l'association sera au 20, RUE BENARD, 75014 PARIS.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

- **2ème délibération**

L'assemblée générale adopte article par article les statuts de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **3ème délibération**

L'assemblée générale constitutive choisie les membres du bureau du conseil d'administration

1. *FIEL Antoine*, de nationalité française, habitant au 20, RUE BENARD 75014 PARIS et ingénieur qualité informatique accepte sa fonction de président.
2. *RENARD Christophe*, de nationalité française, habitant au 48, AVENUE VERDIER 92120 MONTROUGE et formateur informatique décisionnelle accepte sa fonction de trésorier.
3. *COSTA Pierre*, de nationalité française, habitant au 26, RUE DEPARCIEUX 75014 PARIS et consultant informatique accepte sa fonction de secrétaire général.

Les membres du bureau du conseil acceptent leurs fonctions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

- **4ème délibération**

L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à *COSTA Pierre* à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

Le président rappelle que le bureau du conseil d'administration se réunira à l'issue de l'assemblée constitutive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30 heures.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

